

- Bâtiments accessibles aux PMR.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

* sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.

Tarif :

- 1 280 €/participant

Salariés :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds

d'assurance formation
Ex : OCAPIAT, Transitions Pro, CPF...

Chefs d'entreprises :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
Ex : VIVEA, FIF PL...

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunérations possibles par France Travail

Autres :

- Nous contacter afin d'évaluer les possibilités de financement